



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 95108

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par le Groupe ENSAM concernant un projet de décret relatif à son fonctionnement qui aurait notamment pour conséquence de réduire l'influence des anciens élèves, d'éliminer les industriels du conseil d'administration et de donner une forte priorité parisienne qui ne représente qu'un campus, les sept autres étant en province, dont Châlons-en-Champagne. À l'heure où la France a besoin de redynamiser son industrie, il est important que notre pays conserve (et développe) la formation d'ingénieurs de haut niveau en génie mécanique et énergétique. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer ce que le Gouvernement compte faire pour soutenir la formation d'excellence de l'ENSAM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95108

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3230

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)